

TOPONYMIE ALGERIENNE ; TRANSCRIPTION LATINE PASSIF HISTORIQUE ET QUESTION DE NORMALISATION.

Par Farid BENRAMDANE, Université de Mostaganem
Chercheur – associé, CRASC Oran.

La commission permanente spécialisée de toponymie, dépendant du CNIG (Comité National pour l'Information Géographique) ¹ a focalisé, depuis son installation, en Novembre 1999, une partie de ses discussions sur les dysfonctionnements graphiques relevés dans la nomenclature toponymique en Algérie. Nous tenterons de montrer dans la présente réflexion la dimension et la profondeur historique du déficit structurel contenu dans la transcription latine ou francisée des toponymes algériens. Pour des raisons historiques d'administration coloniale, le fonds cartographique, encore en usage aujourd'hui, est élaborée dans la langue française. Au delà du caractère technique des problèmes inhérents à tout dispositif de transcription / translittération de noms étrangers dans une langue - cible, le cas de la toponymie algérienne est complexe, car, soumis dès le départ, comme l'Etat civil, à des présupposés idéologiques et historiques, qui, nous semble-t-il, échappent encore à pas mal d'analystes et d'utilisateurs. Le point de départ de notre réflexion est également nourri, par les réactions des administrateurs algériens, leurs hésitations devant l'ampleur du problème, l' incohérence de leur démarche sur l'état de la transcription graphique des toponymes et même des anthroponymes algériens. Sur un plan symbolique et historique, on ne se rend pas suffisamment compte des stratégies de production mises en place lors de la transcription du champ onomastique (onomastique : nom propre) algérien et, par conséquent, des politiques linguistiques onomastiques élaborées à cet effet, pour la construction de l'environnement cognitif de dénomination de l'Algérien.

Bref historique de la transcription des toponymes algériens

Le procès de transcription consiste en la mise sur pied de procédés qui permettent d'écrire les noms algériens (arabes et berbères) en caractères latins avec les ressources dont dispose le système phonétique et phonologique latin. Un système cohérent de correspondance phonétique a été toujours revendiqué pour l'Algérie et cela, aussi

loin que nous remontons dans la période coloniale, de 1865 jusqu'à l'indépendance et même après....1963 ².

Officiellement, c'est le 25 Juin 1865 que fut posé le problème de transcription des noms algériens, dans une lettre de l'Empereur des Français au Gouverneur Général de l'Algérie : « Les noms arabes sont d'une transcription difficile en caractères français ; en les écrivant comme on croit les entendre prononcer, tout le monde ne les orthographie pas de la même manière. (...) Une orthographe uniforme et rigoureuse est indispensable pour les actes de l'état civil... » ³.

Il apparaît donc, et cela est resté valable jusqu'aux années 1940, qu'aucune règle n'ait présidé à la transcription des noms de lieux en Algérie, que celle du « bon vouloir du topographe » ⁴. En 1868, l'Imprimerie impériale publiait, sous la direction d'un interprète militaire, devenu célèbre par la suite, Mac A. de Slane, membre de l'Institut, le premier fascicule consacré aux noms de personnes et de lieux contenant près de 3000 noms ⁵.

Malgré cela et à défaut d'un système uniforme de transcription graphique, les fantaisies se multiplièrent. Le général Parmentier, en 1880, cite l'exemple de chaykh [], transcrit de manières différentes : cheik, chaik, cheikh, cheikr, chikh ⁶.

² QUEMENEUR (J), 1963, Liste des communes d'Algérie. Cahiers nord-africains N°99, Nov.Déc.

³ QUEMENEUR (J), 1963, Liste des communes d'Algérie. Cahiers nord-africains N°99, Nov.Déc.

⁴ MANGENEST (J), 1948, Transcription des noms indigènes sur les cartes de l'Afrique du nord. Ingénieur en chef géographe (Institut géographique national). Onomastica, revue internationale de toponymie et d'anthroponymie. Ed.IAC, Lyon, France, p. 148

⁵ Vocabulaire destiné à fixer la transcription en français des noms de personnes et de lieux usités chez les indigènes de l'Algérie, cité par Quemeneur, op.cit. Cette graphie continue jusqu'à présent à influencer sur l'orthographe des noms, exemple, [X] transcrit kr : kraléd, kralifa.

⁶ PARMENTIER (G), 1880, De la transcription pratique du point de vue français des noms arabes en caractères latins. Secrétariat de l'Association, Paris, cité par Morsly (D), 1988, Le français dans la réalité algérienne. Thèse de Doctorat es-Lettres et Sciences humaines, sous la direction d'André Martinet. Université René Descartes, Sorbonne. Texte ronéoté p.56

¹ Décret présidentielle N° 96-405 du 19 novembre 1996 portant création du CNIG.

Les systèmes de transcription des géographes et des linguistes :

En 1946, les géographes de l'Institut National de Géographie, puis en 1948, les linguistes de l'Institut d'Etudes Orientales d'Alger exprimaient un « désidérata » au sujet de la nomenclature des cartes d'Afrique du nord⁷. Les linguistes, dans un compte-rendu de la séance de l'IEO du 22 Février 1948, publié dans la revue *Onomastica*⁸, affirment l'urgence de « réformer les graphies adoptées et d'instituer un système de transcription uniforme et logique »⁹. Tout en reconnaissant les limites techniques et pratiques d'une reproduction fidèle des systèmes phonologiques berbère et arabe, tenant compte, en plus, de l'usage courant qui a fixé certaines formes, les linguistes conçurent un système de correspondance à l'usage du grand public, mettant en œuvre des ressources typographiques courantes, à l'exclusion des signes diacritiques¹⁰. Nous pouvons résumer ce dispositif comme suit :

Les consonnes

Les procédés de transcription généralement adoptés sont les suivantes : l'articulation définitive de [t] en dentale, jamais en sifflante (comme en français, exemple opération) ; [s] est toujours sifflante et jamais sonore (exemple de « rose ») ; [g] est toujours occlusif, transcription admissible en « gu » devant les voyelles antérieures. Parmi les sons inconnus du français, certains ne seront pas différenciés des phonèmes français les plus voisins, exemple [t] : pour les dentales sourdes (occlusives t, spirante interdente, emphatique, [s] : les sifflantes sonores (non - emphatiques, emphatique) etc.

Enfin, il est admis la non - transcription de certaines consonnes : la spirante pharyngale sonore [ʕ] (qui est parfois notée par un accent circonflexe sur la voyelle voisine (exemple de âbd al qadar) ; la détente laryngale « hamza » (qui est pratiquement inusitée)...

Les voyelles

Les variétés communes de timbre seront représentées par un jeu de voyelles assez riche : a, i, o, e, é, è, eu, ai, et ou correspondent aux

diphtongues. Les graphies i et ou seront interprétées comme semi-voyelles (français *pied*), dans les exemples de Sidi Bou Médiène, Touat ; [i], en position intervocalique doit être transcrit y, exemple *daya*.

La quantité

Il faut la faire apparaître, pour les consonnes simples par le redoublement : bb, mm, nn, etc. ; pour les consonnes transcrites par deux signes, par le redoublement du premier ddj, rrh, kkh, etc. ; pour les voyelles, enfin, par l'accent circonflexe : â.

L'article, la finale, le trait d'union, l'apostrophe

L'agglutination de l'article au nom sera marquée par un indice d'association : el - . La finale en est assimilée par bon nombre de consonnes initiales du mot déterminé : et - es - er -, etc. Les éléments du complexe ainsi constitués sont indistinctement marqués par le trait d'union. L'emploi de l'apostrophe consécutive à m (généralement initial) est banni, exemple Msila (M'Sila), Mbarek (M'Barek)...

Documents cartographiques et transcriptions graphiques

A partir de ces données historiques et linguistiques, quelles sont concrètement les règles mises en application et qui doivent forcément transparaître dans l'élaboration très sérieuse des documents cartographiques, dites communément d'état major ? Il est important toutefois de souligner que ces mêmes documents édités en langue française, sont en usage actuellement dans notre pays, partiellement révisés, mais généralement reproduits tels quels par l'INCT (Institut national de cartographie et de télédétection)¹¹. A partir de ces documents, il est possible de dresser un inventaire récapitulatif et comparatif, sans toutefois être exhaustif, des différentes graphies. La notation de consonnes communes à la langue française ne présentant aucune difficulté, ne seront pas par conséquent mentionnées :

⁷ MANGENEST (J). 1948, op.cit, p. 148

⁸ A propos de la nomenclature des cartes d'Algérie, compte-rendu de la séance de l'Institut des études Orientales d'Alger, du 22/2/1948, publié dans *Onomastica*. Ed. IAC Lyon. France p. 155

⁹ A propos de la nomenclature des cartes d'Algérie...ibidem

¹⁰ A propos de la nomenclature...op.cit, p.157

¹¹ Des cartes en langue arabe sont actuellement confectionnées.

Oued *Tenia* / *Theniet el Had*

Dahrania / **Dhahrania**

Dar Senouci / *Dar ben Senoussi*

Chet Nsara / *Chet Nessara*

El Kalaat Hqdi / *Galaa Salama*

Bled Attala / *Sidi Attalah*

Smala / **Zmala**

Sidi Bakhti / **Sidi Bakrti** / **Bled Lardar**

Bled Tighermatine / *Oued Rhasla* / *Oued Merrasel*

Lalla Kheira / *Lalla Khira* / *Lalla Khera*

Oued Nadour / *Oued Nador*

Safah / *Ain Saffah*

Sedra / *Es- Sedra*

Mr ATOUI Brahim, de l'INCT (Institut National de Cartographie et de Télédétection), auteur de « Toponymie et espace en Algérie » (1998) cite des exemples de différences d'écriture d'un même toponyme relevées sur les textes officiels (Décret

fixant les sièges des chefs – lieux, décret fixant la composition, la consistance et les limites des communes) :

Ain Trik *Ain Tarik*

Medroussa *Medghoussa*

Badjarah *Bachdjarah*

Damiette *Damiat*
El M'Saïd *El Messaïd*

Balballa *Bab Allah*

Tilrempt *Tilghempt*

Ouyoun el Assafir *Ouyoun el Assafeur*

Nous voyons bien à travers ces quelques exemples que la transcription graphique des toponymes algériens est loin d'être résolue, en dépit des recommandations de l'institut national de géographie et de l'Institut des études orientales.

Il en ressort que :

- les règles recommandées des géographes et des linguistes n'ont pas forcément institué le meilleur système de transcription ;
- l'usage a finalement fixé certaines graphies permettant une meilleure reproduction des sons :

Phonèmes	Lettres arabes	Transcription I.E.O	I.N.G / Transcription consacrée par l'usage
[o]	ت	t	Th
[]	د	d	Dh
[]	د	d	dh
[]	ح	φ	Λ ..

- aucun système de transcription de tous ceux évoqués précédemment n'est parvenu à imposer ses règles.

Par conséquent, l'état ancien et actuel de la transcription latine ou latinisée des toponymes algériens est tel qu'il existe :

- plusieurs transcriptions pour un même phonème :

[h] [د] [z] [s]

- des graphies identiques correspondent à des phonèmes différents :

d [d - ḍ - د - Ø -]

t [t - θ - ṭ]

o [o - u] ...

- des phonèmes sans réalisation graphique :

[ʕ] ʕ [h] (Ø)

- une hétérogénéité dans la transcription de la longueur, de la gémation, de l'article, du trait d'union, de l'apostrophe...

Colonisation et francisation linguistique :

La francisation des noms algériens a concerné aussi bien les toponymes que les anthroponymes. Les deux branches de l'onomastique avaient des intérêts multiples pour l'autorité coloniales : expropriation des terres et établissement de l'état civil. Une logique d'assimilation culturelle est décidée pour l'Algérie, dont le passage obligé était l'établissement d'un dispositif onomastique global touchant bien la toponymie que l'anthroponymie. Selon la loi du 23 mars 1882, chaque Algérien doit porter un prénom et un nom patronyme. Selon Ageron, la loi de 1873 sur la propriété individuelle a cru résoudre le problème de l'établissement d'un état civil qui rencontra une forte résistance des Algériens. L'article 17 de la loi énonçait : « chaque titre de propriété contiendra l'adjonction d'un nom de famille aux prénoms et surnoms sur lesquels est antérieurement connu chaque indigène déclaré propriétaire au cas où il n'aurait pas de nom fixe, le nom choisi sera celui de la parcelle de

terre »¹². Ageron avait bien remarqué que l'attribution d'un nom à partir de la terre était contraire aux traditions islamiques, lesquelles recommandaient des noms évoquant les attributs de Dieu (noms à base de 'Abd : 'Abd al Latîf, 'Abd al Wâlî, 'Abd al qâdar ...), alors que la terre était désignée par une particularité physique (couleur, végétation, configuration du sol...) ¹³.

Colonialisme et onomastique :

Les conditions dans lesquelles fut établi l'état civil à partir de 1882 peut expliquer l'hétérogénéité des transcriptions graphiques étudiées précédemment. Toujours, selon Ageron, « ces commissaires recrutés dans cette catégorie d'hommes promus tour à tour géomètres, commissaires - enquêteurs, topographes, agents d'affaires, la plupart ex sous-officiers écartés de l'armée française, étaient de médiocres bons à tout et propres à rien, au jugement d'un haut fonctionnaire algérien... »¹⁴. Cette opération prit des proportions extrêmes et unimaginables : devant le refus des Algériens de se soumettre aux règles d'un nouveau système onomastique, la « collation » des noms fut systématique, allant jusqu'à attribuer des noms d'animaux, d'autres meilleurs arabisants choisirent les noms arabes d'animaux, les noms grotesques et injurieux (Ageron) : Chadi : singe (pour Chadly), Zâni : le fornicateur (pour Zina, la jolie)...

De la transcription à la « dénégation » onomastique :

Nous avons eu l'occasion de démontrer dans d'autres circonstances ¹⁵ que l'entreprise de « francisation » de la toponymie est loin d'être un simple problème de codage, d'identification et de reproduction des sons originaux. Nous reprenons tel quel ce passage, assez révélateur, nous semble-t-il, du degré de déstructuration du paysage toponymique et / ou onomastique de l'Algérie. Ceci, pour dire que les divers procédés de notation, techniquement parlant, ne cachent-ils ou ne masquent-ils pas des insuffisances de nature

¹² AGERON (Ch), 1968, Les Algériens Musulmans et la France (1871 - 1919). Tome I. Ed. PUF Paris .p. 176.

¹³ Nous relativiserons toutefois cette remarque d'Ageron : elle a trait uniquement à la toponymie de souche arabe, le mode de désignation toponymique est différent dans la souche berbère où y est davantage reflété l'élément naturel (montagne, eau, terre, animaux, végétaux...) ¹³.

¹⁴ AGERON (Ch), op. cit. p.187

¹⁵ BENRAMDANE (F), 1999, A propos des noms propres en Algérie. Faut-il changer l'Etat civil en Algérie. El Watan du 10 janvier 1999.

traditionnelle. Nous l'avons déjà qualifié dans d'autres écrits d'« onomacide sémantique ».

Dès lors, tout opération de transcription translittération (cf. article de Brahim Atoui) doit tenir compte du lourd passif de cette situation de non – normalisation, voire de « dénormalisation » et non de normalisation défectueuse.

Propositions

Une simple observation de l'état de la toponymie algérienne nous a déjà amené ²⁰ à mesurer l'urgence stratégique et l'importance technique et pratique d'une opération de normalisation graphique de la dénomination des lieux (et même des personnes) en Algérie. L'état actuel de la transcription des toponymes algériens se caractérise structurellement et techniquement par :

1/ une anarchie dans la transcription graphique latine ou latinisée et maintenant, arabe ou arabisée, des noms propres algériens , avec des variantes morphologiques arbitraires et incohérentes d'un même nom, y compris ceux figurant dans les textes officiels.

2/ Un dysfonctionnement institutionnel : une perte de temps et de gain dans les opérations d'identification , manuel ou par informatique, pour les services publics : impôts, cadastre, banques, état civil, police, notaire etc.

3/ un déficit informationnel préjudiciable à toute formes de communication liée à la gestion et à la maîtrise des données spatiales.

4/ Un préjudice moral, financier et psychologique individuel et collectif due à la non-uniformisation graphique de la filiation, d'où le recours aux jugements tribunaux.

En somme, une absence d'une politique toponymique nationale cohérente et d'un système de transcription et / ou de translittération des caractères arabes ou berbères en caractères arabes et latins.

En outre, l'usage administratif a consacré une usure phonique et graphique considérable qui a affecté au fil du temps, en multipliant les incorrections aussi bien en arabe qu'en latins, tous les documents officiels et privés.

Aussi, la mise en place d'un système de translittération doit être réfléchi pour faciliter son application par la prise en considération d'un certain nombre de facteurs endogènes et exogènes : rendement fonctionnel des lettres ,cohésion, stabilité de certaines formes, fréquence et habitudes graphiques des usagers de la toponymie...Quelles sont les institutions qui décident de l'orthographe

des noms géographiques en Algérie ? Quelles sont les règles qui ont présidé à la transcription des noms de lieux? Quels sont les usages et les règles dominants dans la transcription graphique des toponymes algériens dans l'administration et chez les particuliers ? Sur quels critères dès lors faut-il s'appuyer pour normaliser les noms algériens: critères phonétiques, morphologiques , historiques ,étymologiques ... ? Quels sont les contraintes juridiques et les particularités linguistiques liées à la mise en place d'un système de translittération ? Faut-il choisir le système de translittération, celui appelé de Beyrouth ou celui de l'I.G.N , et pourquoi ?

C'est pourquoi l'organisation d'ateliers techniques aura, entre autres, pour objectifs une formulation explicite des principes, des règles et des procédures à respecter dans la dénomination et l'écriture des toponymes algériens, une normalisation de la terminologie géographique, une mise en place d'un système de translittération des caractères arabes aux caractères latins, conformément aux recommandations des Nations Unies et enfin une officialisation des noms géographiques.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AGERON (Ch), 1968, Les Algériens Musulmans et la France (1871 – 1919). Tome I. Ed. PUF Paris

ATOUI (B), 1998, Toponymie et espace en Algérie. Ed. INCT, Alger

BENRAMDANE (F),

1995 Toponymie et étude des transcriptions françaises ou francisées des noms de lieux de la région de Tiaret. Thèse de magister sous la direction du Professeur Foudil Cheriguen. ILE Université d'Alger. Texte ronéoté.

1999 A propos des noms propres en Algérie. Faut-il changer l'Etat civil en Algérie. El Watan du 10 janvier 1999.

1999 Avant Projet de programme. Ateliers techniques sur les problèmes de transcription graphique des toponymes algériens. CPST, CNIG, Alger

CHERIGUEN (F), 1994, Toponymie des lieux habités. Les noms composés. Ed. Dar al Ijtihad. Alger

LACHERAF (M), 1998, Des noms et des lieux. Mémoire d'une Algérie oubliée. Casbah Editions , Alger.

²⁰ BENRAMDANE (F), 1999, Avant Projet de programme. Ateliers techniques sur les problèmes de transcription graphique des toponymes algériens. CPST, CNIG, Alger

MANGENEST (J), 1948, Transcription des noms indigènes sur les cartes de l'Afrique du nord. Ingénieur en chef géographe (Institut géographique national). *Onomastica*, revue internationale de toponymie et d'anthroponymie. Ed.IAC, Lyon, France.

ONOMASTICA. A propos de la nomenclature des cartes d'Algérie, compte-rendu de la séance de l'Institut des études Orientales d'Alger , du 22/2/1948, publié dans *Onomastica*. Ed. IAC Lyon, France p.

PARMENTIER (G), 1880, De la transcription pratique du point de vue français des noms arabes en caractères latins. Secrétariat de l'Association, Paris, cité par Morsly (D), 1988, Le français dans la réalité algérienne. Thèse de Doctorat es-Lettres et

Sciences humaines, sous la direction d'André Martinet. Université René Descartes. Sorbonne. Texte ronéoté

PELLEGRIN (A), 1949, Les noms d'Algérie et de Tunisie. Essai d'étymologie et d'interprétation. Ed. SAPI, Tunis.

QUEMENEUR (J), 1963, Liste des communes d'Algérie. Cahiers nord-africains N°99, Nov. Déc.

Décret présidentiel N° 96-405 du 19 novembre 1996 portant création du CNIG.